

SYNTHÈSE

Le rapport examine les progrès du Danemark depuis le précédent Examen des performances environnementales que lui a consacré l'OCDE en 1999, et évalue dans quelle mesure le pays a atteint ses objectifs nationaux et respecté ses engagements internationaux. Il examine également les progrès réalisés par le Danemark dans le contexte de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle¹. Quelque 37 recommandations² de nature à contribuer au renforcement des performances environnementales du Danemark sont formulées.

L'essor économique du Danemark permet au pays de bénéficier d'un revenu moyen par habitant élevé et d'une large gamme de prestations sociales. Son économie ouverte prospère grâce au commerce avec l'UE et à l'échelle mondiale. Elle est largement fondée sur une agriculture et une pêche intensives, qui soutiennent une importante industrie agro-alimentaire et ont un fort impact sur l'environnement. Le secteur des transports et la structure des approvisionnements en énergie, qui continuent de reposer principalement sur les combustibles fossiles, exercent aussi des pressions intenses sur l'environnement. Les questions d'environnement au Danemark revêtent également une forte dimension internationale en raison des interdépendances économiques et environnementales régionales (par exemple, coopération européenne, pollution de la mer du Nord et de la mer Baltique, pollution atmosphérique transfrontière). Le Danemark joue un rôle très actif dans la lutte contre les problèmes d'environnement à l'échelle européenne et mondiale, ainsi que dans l'aide à la protection de l'environnement.

Au cours de la période examinée, les décisions économiques et environnementales du Danemark se sont inscrites dans un contexte de croissance économique, marqué par la mise en œuvre de la législation de l'Union européenne, ainsi que par un gel fiscal et une profonde réforme de l'administration territoriale. La mise en œuvre des politiques de l'environnement est de plus en plus décentralisée au niveau local. Les politiques de l'environnement sont actuellement axées sur les thèmes suivants : pollution atmosphérique, milieu aquatique (rejets d'éléments nutritifs et contamination des eaux souterraines), biodiversité, substances chimiques, salubrité de l'environnement et problèmes d'ampleur mondiale comme le changement climatique. Les mesures prises pour faire face à ces problèmes font appel à une grande variété d'instruments bien rodés et parfois novateurs.

1. Malgré d'excellentes politiques de l'environnement...

Sur la base d'une solide législation environnementale, en grande partie harmonisée avec les directives environnementales de l'UE ou dérivée de celles-ci, et avec le concours d'administrations environnementales expérimentées aux niveaux national et territorial, la gestion de l'environnement au Danemark traverse une période de réforme, marquée par une décentralisation accrue des responsabilités environnementales au niveau local, ainsi que par la création de centres régionaux de l'environnement au sein du ministère de l'Environnement. Cette évolution se déroule dans le contexte d'une réforme globale de l'administration territoriale, qui a notamment consisté à supprimer les comtés et à ramener le nombre de communes de 271 à 98 le 1^{er} janvier 2007.

La réglementation environnementale continue de jouer un rôle déterminant dans la politique de l'environnement du Danemark. Les règlements fonciers sont rigoureux, notamment pour les zones rurales et côtières, et l'aménagement de l'espace contribue de manière efficace à la protection de l'environnement, de la nature, des paysages et du littoral. La réglementation stricte appliquée à l'incinération des déchets a été un ressort essentiel du développement de la cogénération et du chauffage urbain. Le concept de responsabilité du producteur a été inscrit dans la législation danoise sur les déchets (conformément aux directives de l'UE sur les véhicules hors d'usage et les déchets d'équipements électriques et électroniques). Plus généralement, les performances du Danemark sont très satisfaisantes en ce qui concerne la transposition et l'application de la législation de l'UE sur l'environnement. L'élaboration des politiques demeure un processus ouvert et consultatif. Le Danemark a largement recours aux instruments économiques (redevances environnementales, écotaxes et autres instruments économiques). Le principe du recouvrement intégral des coûts est tacitement appliqué depuis quelque temps dans la gestion de l'eau et a été inscrit dans la loi de 2001 sur la protection de l'environnement. Des écotaxes sont prélevées dans le cadre de la politique de gestion de l'air, de l'eau et des déchets. La taxe sur les émissions de soufre (1996) a contribué à la baisse considérable des émissions de SO₂. La taxe sur les eaux usées (1997) a entraîné une diminution sensible des concentrations d'azote, de phosphore et de matières organiques dans les eaux usées. Depuis l'examen de 1999, le Danemark a mis en place plusieurs nouvelles taxes environnementales (par exemple, taxe sur le CO₂ applicable à l'essence, taxe sur les gaz à effet de serre appauvrissant la couche

¹ Les objectifs de la Stratégie évoqués dans les présentes Conclusions et Recommandations sont : le maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1) ; le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (sections 2.1 et 2.2) ; et l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

² Voir Annexe.

d'ozone, taxes sur le PVC et les phtalates, taxe sur le phosphore minéral contenu dans l'alimentation animale). Une place de plus en plus grande est faite à l'analyse coût-efficacité dans les évaluations ex ante des actions environnementales, de manière à optimiser la panoplie des instruments appliqués. Dans l'ensemble, les dépenses publiques pour l'environnement sont couvertes par des taxes ou redevances environnementales, et le principe pollueur payeur est appliqué aux ménages et, dans une moindre mesure, à l'industrie.

... il reste de nombreux défis environnementaux

Malgré ces excellentes politiques environnementales et de nombreuses tendances favorables, les performances environnementales du Danemark ne sont pas toujours d'un haut niveau comparées aux autres pays de l'OCDE, sauf pour quelques indicateurs (intensité des émissions de SO_x, assainissement public des eaux usées et intensité énergétique). Les résultats effectifs sont dans une fourchette moyenne pour certains indicateurs (par exemple, utilisation de pesticides, intensité des émissions de NO_x) et inférieurs à la moyenne pour d'autres (déchets municipaux par habitant, utilisation d'engrais azotés). Certains indicateurs sanitaires sont aussi préoccupants. Ceci suggère que les politiques environnementales du Danemark n'ont pas toujours été assez vigoureuses pour contrer les pressions exercées sur l'environnement par les transports, l'agriculture, la pêche et d'autres activités économiques, ainsi que par les habitudes de consommation. L'efficacité des instruments économiques a été entravée par une série de facteurs. Il conviendrait, tout d'abord, de supprimer les allègements fiscaux (notamment le très faible taux de taxation de l'énergie appliqué à la consommation d'électricité de l'industrie, ou l'exonération de la taxe sur l'eau accordée à l'industrie). Ensuite, l'effet incitatif de ces instruments devrait être accru : depuis 2001, par exemple, la plupart des taux de prélèvement n'ont pas été corrigés pour tenir compte de l'inflation. Enfin, il faudrait étendre encore leur champ d'application, encore qu'une telle mesure soit devenue difficile depuis le gel fiscal introduit en 2001. En outre, on ne sait pas exactement dans quelle mesure le principe du recouvrement intégral des coûts (inscrit dans la loi de 2001 sur la protection de l'environnement) est appliqué à la collecte des déchets municipaux. Il n'est pas certain que la réforme des administrations territoriales permette d'améliorer la mise en application de la législation environnementale. Le nombre d'inspections environnementales a fortement diminué pour se concentrer sur les installations PRIP. Enfin, la stratégie de développement durable du Danemark n'a pas toujours été utilisée comme tremplin pour élaborer des stratégies environnementales, bien qu'il existe effectivement des plans d'action environnementale individuels (comme le Plan national d'action pour le milieu aquatique ou le Plan national d'action sur les produits chimiques).

1. Pour y répondre, il faudra intégrer les préoccupations environnementales dans les secteurs économiques et les politiques fiscales

Le Danemark accorde de l'importance au développement durable à l'échelle nationale et internationale. En 2002, il a adopté une stratégie nationale de développement durable qui doit être présentée au Parlement tous les quatre ans et qu'il met en œuvre au moyen de plans sectoriels et d'une série d'indicateurs, publiés en principe tous les ans. La mise en œuvre se déroule également à l'échelon local par le biais de l'Agenda 21 local. Au cours de la période examinée, le Danemark est parvenu à découpler les pressions environnementales de la croissance économique dans plusieurs domaines, notamment les émissions de SO_x et de NO_x, les prélèvements d'eau, l'utilisation d'engrais azotés et l'utilisation de pesticides. L'intensité énergétique a aussi diminué au cours de cette période. L'intégration institutionnelle des préoccupations d'environnement dans les politiques sectorielles a progressé en agriculture (par exemple, mesures agro-environnementales, développement de l'agriculture biologique) et dans le domaine de l'énergie (l'accent étant mis, par exemple, sur la lutte contre le changement climatique, l'efficacité énergétique ou les sources d'énergie renouvelables). Trois quarts des projets de loi du gouvernement ont fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Au niveau des projets, les règlements concernant les études d'impact sur l'environnement ont été actualisés afin d'inclure les permis-EIE et une meilleure information du public. L'intégration par le marché s'appuie sur un large éventail d'instruments économiques (redevances, taxes et autres instruments), encore que d'importantes subventions demeurent (aides à l'agriculture et à la pêche, allègements d'impôts accordés à l'industrie).

Le Danemark est toutefois confronté à de nombreux défis environnementaux résultant de modes de consommation non durables (par exemple, production de déchets, transports ou occupation des sols). La production de déchets ménagers augmente près de deux fois plus vite que l'économie, et a atteint l'un des taux les plus élevés des pays de l'OCDE. Les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été découplées de l'utilisation des voitures particulières. Une forte mobilité, associée à un allongement des distances domicile-travail, accentue les pressions sur des zones périurbaines par ailleurs nécessaires aux activités agricoles ou de loisirs. Depuis l'adoption de la stratégie nationale de développement durable, le Danemark n'a plus de Livre blanc sur l'environnement et ses efforts dans ce domaine sont dispersés dans un grand nombre de programmes, de politiques et de ministères. Le cadre stratégique et de planification environnementale et les objectifs qui lui sont

associés devraient être reliés à la stratégie de développement durable. L'intégration des préoccupations d'environnement dans la politique des transports au niveau stratégique n'a guère progressé. Bien que le secteur des transports représente un tiers de la consommation d'énergie finale au Danemark et affiche la croissance de la consommation d'énergie la plus rapide, il est explicitement exclu de l'accord politique (de juin 2005) sur l'amélioration de l'efficacité énergétique. La politique des transports vise principalement à augmenter ou améliorer l'offre d'infrastructures routières ; les efforts déployés pour moderniser les chemins de fer danois et en améliorer l'efficacité sont insuffisants. La gestion de la demande de transports ne retient guère l'attention.

3. Une coopération environnementale internationale renforcée est nécessaire pour faire face aux défis du changement climatique et de la protection des milieux marins

Par son attitude volontariste à l'égard de la coopération internationale pour la protection de l'environnement, le Danemark joue un rôle important dans de nombreuses négociations internationales, en particulier dans le contexte de l'UE. Il a rempli ou est en bonne voie de remplir nombre de ses engagements internationaux (par exemple, réduction de ses rejets de phosphore et de métaux lourds dans la mer Baltique et la mer du Nord, diminution des émissions atmosphériques de SO₂ et de COV). Il a progressivement supprimé ou réduit ses émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, devant les échéances convenues au niveau international. Le Danemark continue de consentir un effort relativement important d'aide publique au développement (0.81% du RNB en 2005). La gestion de l'environnement est pleinement intégrée à une proportion considérable des programmes d'aide régionale bilatéraux et multilatéraux. Les crédits à l'exportation danois sont bien gérés et l'évaluation des risques environnementaux suit les règles convenues dans le cadre de l'OCDE. Concernant les questions liées au milieu marin, le Danemark a (récemment) ratifié la Convention des Nations Unies de 1978 sur le droit de la mer et a progressé dans la mise en oeuvre de diverses conventions (MARPOL, OSPAR et Convention de Londres, par exemple). Les déversements illicites d'hydrocarbures dans la mer Baltique et la mer du Nord ont diminué de moitié au cours de la période examinée. Enfin, le « Dialogue du Groenland » sur le climat est un motif de satisfaction.

Il reste néanmoins des progrès à faire. Concernant le changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre du Danemark n'avaient diminué en 2004 que de 2% par rapport à 1990 (année de référence). On est loin de l'objectif ambitieux de réduction des émissions de CO₂ (-21% pour 2008-12) défini dans le cadre de l'accord de partage de la charge au sein de l'UE. L'objectif de réduction des émissions de CO₂ inscrit dans le Plan énergétique de 1990 n'a pas été atteint. Si les progrès accomplis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture, aux ménages et au secteur des déchets sont encourageants, ceux qui sont en cours dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie sont loin d'avoir abouti ; et ce, en dépit de la faible intensité énergétique de l'économie danoise. Il faudrait envisager de réexaminer et de réviser la tarification et la fiscalité de l'énergie et des transports. Le Danemark est l'un des rares pays de l'OCDE qui appliquent une taxe carbone sur les produits énergétiques, mais le taux de la taxe sur le CO₂ a été réduit en 2005 afin d'assurer la neutralité de la fiscalité énergétique globale. D'autres efforts efficaces par rapport aux coûts seront nécessaires au niveau national, compte tenu des quotas qui devraient être alloués au Danemark dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de l'UE pour la période 2008-12, ainsi que des possibilités limitées d'étendre le recours aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto. Les projets de reboisement sont en retard par rapport à l'objectif de doublement du couvert forestier d'ici 2040. S'agissant des questions liées au milieu marin, bien que le Danemark ait participé très activement à de nombreuses initiatives internationales et régionales de protection du milieu marin, des hécatombes de poissons (principalement dues à l'appauvrissement en oxygène associé aux rejets d'éléments nutritifs) sont signalées chaque année depuis longtemps dans les zones côtières danoises. Étant donné l'intensité de la navigation et des activités de pêche, le risque de marées noires et d'accidents maritimes est élevé le long de la côte danoise, dans les Belts et dans l'Øresund. Le démantèlement inapproprié des navires danois en fin de vie en Inde est devenu un problème en 2005. S'agissant de la pollution atmosphérique transfrontière, si le Danemark a atteint l'objectif de réduction des émissions de NO_x défini dans la déclaration de Sofia de 1998, il lui faudra redoubler d'efforts pour respecter celui de Göteborg (une réduction de 55% d'ici 2010 par rapport aux niveaux de 1990).

Pour vous procurer l'**Examen environnemental du Danemark** ou d'autres publications de l'OCDE, vous pouvez vous connecter à la librairie en ligne de l'Organisation (OCDE Online Bookshop, <http://www.oecd.org/bookshop>) ou envoyer un courrier électronique à sales@oecd.org.

Pour plus d'informations sur la **collection des examens environnementaux**, publiée par l'OCDE, veuillez contacter M. Christian Avérous, Chef de Division, Division des Performances et de l'Information Environnementales, Direction de l'environnement. Christian.averous@oecd.org, Télécopie : +33 (0)1 44 30 61 81.

Pour des informations générales sur le **Programme de l'OCDE sur l'environnement**, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet <http://www.oecd.org> ou envoyer un courrier électronique à env.contact@oecd.org.

Annexe: 37 Recommandations*

<p>Gestion environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ poursuivre la mise en place du <u>cadre stratégique et de planification environnementale</u> assorti d'objectifs spécifiques de qualité de l'environnement, ainsi que de cibles et de dates butoirs dans le contexte de la stratégie de développement durable ; poursuivre les efforts engagés pour recourir aux analyses coûts-avantages et coût-efficacité dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques ; ▪ mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités afin d'<u>aider les communes à assumer les nouvelles tâches de gestion environnementale</u> qui leur incombent suite à la réforme des collectivités territoriales ; favoriser l'échange de compétences entre les communes ; ▪ ajuster le <u>taux des écotaxes</u> afin d'internaliser les externalités ; réduire les allègements fiscaux et le coût administratif associé à leur mise en œuvre ; ▪ adopter et mettre en œuvre un <u>plan national de promotion de la technologie environnementale</u> fondé sur une analyse économique appropriée ; ▪ privilégier le <u>suivi</u> des plans d'action nationaux en faveur de l'environnement.
<p>Air</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ continuer de réduire les émissions de <u>NO_x et de COV des sources mobiles</u>, notamment en recourant aux instruments économiques de manière à optimiser le rapport coût-efficacité ; ▪ renforcer la <u>gestion des particules</u>, notamment la surveillance des concentrations et des émissions de PM₁₀ et de PM_{2,5} ; élaborer des <u>normes d'émission pour les cuisinières à bois</u> ; mettre en œuvre et faire respecter les <u>zones à faibles émissions</u> dans les villes ; ▪ continuer d'encourager une offre de <u>transports collectifs</u> attractifs du point de vue économique et environnemental dans les zones urbaines ; renforcer la gestion de la demande de transport afin de limiter l'utilisation des voitures particulières dans les zones encombrées (tarification routière, stationnement payant, aménagement de l'espace, systèmes de transport intelligents, par exemple) ; mettre en œuvre la Stratégie de promotion de la bicyclette de 2007 ; lutter contre les émissions de polluants atmosphériques provenant des navires ; ▪ intégrer les <u>politiques des transports et de l'environnement</u> ; fixer des objectifs chiffrés, recourir davantage à la gestion de la demande et faciliter la coopération entre les autorités nationales et territoriales et les parties concernées ; ▪ continuer d'<u>améliorer l'efficacité énergétique</u> (par exemple dans les secteurs des transports et du bâtiment, le secteur public, les entreprises de distribution) ; revoir la <u>fiscalité énergétique</u> afin d'établir des signaux de prix appropriés.
<p>Eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à une évaluation approfondie de l'<u>efficacité économique et de l'efficacité environnementale</u> des mesures de lutte contre la pollution de l'eau dans différents secteurs (municipal, industriel, agricole), dans le contexte de la mise en œuvre de la directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau ; ▪ envisager de recourir davantage aux <u>instruments économiques pour lutter contre la pollution diffuse</u> ; cibler les incitations fiscales sur les résultats environnementaux et améliorer le rapport coût-efficacité ; ▪ accélérer le recensement des <u>zones à haut risque de contamination par les éléments nutritifs et les pesticides</u> et prendre des mesures pour les protéger, notamment en créant des zones de protection des eaux souterraines, des zones tampons de 10 mètres de large le long des cours d'eau, et des zones tampons autour des lacs ; ▪ renforcer l'<u>interface entre la gestion de l'eau et la protection de la nature</u>, suite à la réforme des collectivités locales et conformément aux objectifs du VMP III ; en particulier, accélérer la création de nouvelles zones humides et définir des objectifs de qualité écologique pour les cours d'eau ; ▪ s'acheminer vers une <u>gestion par bassin versant</u>, en fonction des nouveaux districts hydrographiques ; en particulier, préparer des plans pour l'eau conformément aux exigences de la directive-cadre de l'UE sur l'eau ; ▪ améliorer l'<u>efficacité de la distribution d'eau et de la gestion des eaux usées</u>, en particulier en jouant sur les économies d'échelle dans le sillage de la réforme des administrations locales et conformément aux objectifs du projet de réforme du secteur de l'eau..
<p>Gestion de la nature et de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ créer des <u>parcs nationaux</u> dans les zones de conservation prioritaires et préciser leur rôle par rapport aux autres zones protégées ; achever les <u>plans de gestion de toutes les zones protégées</u>, y compris les zones Natura 2000, en y intégrant des objectifs de conservation de la biodiversité et des indicateurs d'intégrité écologique, et mettre en place un réseau de corridors les reliant ; définir et adopter des <u>objectifs de qualité écosystémique</u> pour les habitats terrestres et aquatiques, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Habitats et de la directive-cadre sur l'eau de l'UE ; ▪ définir des objectifs assortis d'échéances pour le <u>plan national de conservation de la nature et de la biodiversité</u>, prévoyant notamment l'intégration des considérations de biodiversité dans les politiques de <u>l'agriculture</u> et de la <u>pêche</u> et dans celles d'autres secteurs ; élaborer et mettre en œuvre un <u>système de planification d'ensemble</u>, comportant une composante d'aménagement du territoire maritime et prévoyant une évaluation des impacts cumulés et des scénarios d'impact du changement climatique ; ▪ ajuster le <u>niveau des incitations économiques</u> et réviser le cadre juridique de l'utilisation des terres, afin d'améliorer la conservation de la biodiversité, la production de services écologiques (par exemple, réduction du lessivage d'azote et de phosphore) et la protection des eaux souterraines (par exemple dans les zones contaminées prioritaires) sur les terrains privés ; ▪ développer les <u>projets de remise en état des grands écosystèmes</u>, notamment des grands fleuves et des futurs parcs nationaux, afin de restaurer leur capacité de produire des services écologiques et de préserver la biodiversité ; ▪ accélérer le rythme de <u>certification environnementale</u> des fermes aquacoles.

* Ces conclusions et recommandations ont été approuvées par le Groupe de travail sur les performances environnementales en juin 2007.

Interface environnement-économie	<ul style="list-style-type: none">▪ continuer de s'appuyer sur les <u>taxes environnementales</u> et, s'il y a lieu, en développer l'utilisation afin d'<u>internaliser les externalités</u> ; ajuster le taux des prélèvements pour tenir compte de l'inflation ;▪ continuer d'examiner les dispositifs de soutien en vigueur du point de vue de leur <u>efficacité environnementale</u> et de leur <u>efficacité économique</u> ;▪ élaborer un <u>plan de transport durable</u> dans le cadre de la prochaine stratégie nationale de développement durable ;▪ revoir la <u>fiscalité des transports</u> en vue de la restructurer dans un sens plus écologique (par exemple en taxant aussi bien l'utilisation des véhicules que leur possession ; en supprimant les allègements fiscaux au titre des déplacements domicile-travail) ; envisager d'introduire une <u>tarification routière</u> pour mettre fin aux encombrements ;▪ accélérer les efforts visant à promouvoir des <u>modes de consommation plus durables</u> (par exemple pour les déchets, les transports, l'occupation des sols) en adoptant des instruments économiques et réglementaires appropriés, et en privilégiant la gestion de la demande.
Interface environnement-social	<ul style="list-style-type: none">▪ définir des <u>objectifs supplémentaires</u>, assortis d'indicateurs, concernant les facteurs d'environnement liés à la santé ; continuer de chercher à mieux comprendre, grâce à des travaux de recherche et des études, les liens potentiels entre la pollution de l'environnement et les maladies chroniques ou les problèmes de santé des enfants ; prendre des mesures lorsque ces liens sont confirmés (par exemple, pollution particulaire) ;▪ continuer de recourir à l'<u>analyse coûts-avantages</u> et à l'évaluation économique pour élaborer des politiques de santé environnementale ; et définir en conséquence des priorités d'action pertinentes ;▪ inscrire les avantages de l'<u>accès à la nature</u> et des loisirs de plein air pour la santé publique dans les plans d'action nationaux sur l'environnement et la santé ;▪ continuer de promouvoir la <u>démocratie environnementale</u> par l'accès à l'information environnementale, la participation du public, et l'accès aux tribunaux pour les citoyens et les associations (ONG environnementales, par exemple) ;▪ évaluer et réduire les <u>disparités</u> en matière d'exposition à la pollution.
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none">▪ veiller à ce que des <u>mesures nationales efficaces par rapport aux coûts</u> contribuent à l'<u>objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre</u> défini dans le Protocole de Kyoto, en particulier dans les secteurs <u>non couverts par le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE</u> ; accélérer le <u>boisement</u> ;▪ accorder un degré de priorité plus élevé à la <u>protection du milieu marin</u>, et notamment à la protection des écosystèmes marins ; prendre des mesures supplémentaires pour réduire les déversements de <u>substances toxiques et d'éléments nutritifs</u> ; veiller à ce que les engagements internationaux du Danemark soient honorés ; poursuivre les efforts en vue d'assurer un <u>démantèlement</u> approprié des <u>navires danois</u> en fin de vie ;▪ poursuivre les efforts vers une gestion durable de l'<u>aquaculture et de la pêche commerciale</u> ;▪ continuer de jouer un rôle exemplaire dans la protection de l'environnement au niveau international, notamment par le biais de l'<u>aide au développement</u> ; continuer de contribuer au développement durable et au renforcement des capacités dans les pays en développement grâce à l'exportation de technologies environnementales et à d'autres mesures (comme l'aide en faveur des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement) ;▪ poursuivre les efforts pour assurer une mise en œuvre appropriée des accords multilatéraux sur l'environnement impliquant des <u>échanges</u> (substances appauvrissant la couche d'ozone, substances dangereuses, produits chimiques, espèces menacées d'extinction) ;▪ <u>accélérer la ratification</u> des accords internationaux sur l'environnement déjà signés.